

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Vendredi 10 mars 2017* *à 20h30*

Séance du 10 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de mars

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 03 mars 2017

Date d'affichage : 03 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, FOLLET Mireille, FOINARD Corine, GASTOUT Sandrine, RILLET Patricia, GAUTIER Patrick, AUDIANNE Marie-Claude, DEPOND Jean-Marie, PRIOUX Sébastien, MONTARU Jean-Pierre, BOIS Pierre,

Absents excusés : Mr CHARLUTEAU Grégory donne pouvoir à Mr MONTARU Jean Pierre
Mme HOMET Céline donne pouvoir à Mr PRIOUX Sébastien
Mme BENOIST Béatrice donne pouvoir à Mme GASTOUT Sandrine
Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie.

Monsieur BOIS Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur GAUTIER Patrick demande une rectification sur le compte rendu du 10 Février : absent excusé et non absent ayant reçu sa convocation après la réunion de conseil suite à un problème de réception du courrier.

Après approbation du compte rendu du 10 Février 2017, passage à l'ordre du jour.

SALLES MULTI-ACTIVITÉS

VALIDATION DES PLANS DES SALLES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura quelques modifications pour les salles multi-activités :

- l'élargissement des portes, doubles portes,
- les sanitaires de la garderie seront équipés en plus d'un WC cabine et d'une douche, avec diminution du local poubelle, à cet effet un agrandissement de 6.66m² environ coté sanitaires garderie.
- Un WC Handicapé sera équipé avec douche à l'italienne.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc pour la signature des validations des plans définitifs.

VALIDATION DE L'IMPLANTATION DU BATIMENT SUR LE TERRAIN PAR L'ARCHITECTE PARCELLE N° C 838.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la validation de l'implantation du bâtiment sur la Parcelle n° C 838. Un recul de 10m de l'angle de l'entrée et le décalage de 4m vers la Bièvre par rapport

à la référence du point situé sur la dalle de béton a été matérialisé. Cette implantation a été réalisée en présence des membres du comité consultatif des bâtiments communaux le 2 Mars 2017.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc de la validation de l'implantation du bâtiment.

DEPOT DU PERMIS DE CONTRUIRE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer le permis de construire après la validation du coloris des menuiseries(volets roulants et des huisseries, etc.). Il informe de la convocation de l'architecte lors de la prochaine réunion concernant le coloris des menuiseries.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc pour le dépôt du permis de construire du bâtiment après la validation du coloris.

IMPLANTATION DU BATIMENT PAR LE GÉOMETRE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal demande l'autorisation à signer le devis de l'implantation du bâtiment par le géomètre.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc pour l'implantation du bâtiment par le géomètre suivant le projet retenu précédemment.

ÉTUDE DES NORMES POUR DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autorisation d'effectuer une étude pour les normes PMR Personne à mobilité réduite auprès de la SOCOTEC d'un montant de 1000 € environ.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc de donner tous pouvoirs à Mr Le Maire à faire réaliser cette étude en vue du dépôt de permis de construire.

REPRISES DES DÉLIBÉRATIONS RÉCENTES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX DIVERS PARTENAIRES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut reprendre les délibérations de demande de subventions pour avoir des demandes plus récentes selon le plan de financement de Novembre 2016 :

- la délibération de la communauté de communes Fonds de Concours de 60 000€,
- la délibération de l'aide enfance-Jeunesse 100 000€ environ,
- la délibération auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 415 000€.

Il demande l'éligibilité sur la totalité du projet.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc la reprise de ces trois délibérations citées ci-dessus.

AQUISITION DE TERRAIN ATOUR DU LAVOIR ET DE L'ÉGLISE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle proposition nous a été faite par le propriétaire .Elle consiste à l'achat possible des parcelles C 700, C 702, C 130 pour une surface de 1453m² environ, dont 377m² constructibles prévu initialement et l'acquisition d'une parcelle située devant le lavoir de l'autre côté du bief parcelle n° C653 pour une surface 3450m² environ sur laquelle il existe une pièce d'eau. La surface totale proposée à la vente est de 4903m²pour un montant de 20 000€ net vendeur.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 13 voix pour et 2 blancs de donner tous pouvoirs à Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition de ces terrains.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR EN VUE D'UNE PROMOTION INTERNE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et la création d'un poste de rédacteur en vue d'une promotion interne par rapport au travail fourni et effectué avec talent et précision depuis plusieurs années par cet agent.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 blancs de cette suppression et la création du poste de rédacteur.

REMPLACEMENT D'UN POSTE VACANT AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE AVEC POLYVALENCE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un poste au secrétariat de mairie va être vacant à partir du 15 Avril 2016 pour une durée de 2 ans. Actuellement un agent intervient en détachement pour une durée de 20H hebdomadaire. La mutation de cet agent peut être effective en Août 2017 à l'issue

d'une seconde période de détachement de Mai à fin Juillet. Cette personne fonctionnaire territoriale nous a été détachée suite à la dissolution du SIVOS Thésée-Bourré.

Prise de parole de Mme RILLET concernant les tâches administratives, l'urbanisme et le PLUI.

Prise de parole de Mme AUDIANNE concernant la polyvalence que cet agent pourrait intervenir à l'école et à la garderie. Actuellement cette personne a fait des remplacements sur le temps de la cantine (surveillance dans la cour).

Mr PRIOUX et Mr GAUTIER sont intervenus concernant d'autres possibilités de remplacement et du risque de retour de l'agent en disponibilité.

Mr Le Maire propose de supprimer le poste de 35H hebdomadaire en créant un poste avec une polyvalence supplémentaire à l'école et à la garderie à 31H hebdomadaire.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 11 voix pour et 4 voix contre, le remplacement du poste vacant par le poste avec polyvalence.

Mr Le Maire demande tous pouvoirs pour engager cette future mutation avec le centre de gestion et la commune de rattachement actuelle de l'agent.

TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration des présences pour la tenue du bureau de vote. Chaque membre du conseil municipal doit se positionner dans un créneau sur les deux dates fournies (ci-dessous les deux tableaux).

Elections Présidentielles

23 avril 2017

1er tour

HORAIRES	NOMS
Ouverture du bureau 8h	J.M DYÉ
8h - 11h	P. RILLET J.P MONTARU B. BENOIST
11h - 14h30	M.C AUDIANNE S. GASTOUT C. FOINARD
14h30 - 18h	J.M DYÉ J.M DEPOND P. GAUTIER
Fermeture du bureau 18h	J.M DYÉ

Elections Présidentielles

7 mai 2017

2^{ème} tour

HORAIRES	NOMS
Ouverture du bureau 8h	J.M DYÉ
8h - 11h	J.M DYÉ C. HOMET S. PRIOUX
11h - 14h30	M.C AUDIANNE M. FOLLET J.M DEPOND
14h30 - 18h	G. CHARLUTEAU J.M MONTARU P. BOIS
Fermeture du bureau 18h	J.M DYÉ

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal la possibilité de déposer une plaque pour dénommer le groupe scolaire en mémoire de Mr LECOMTE Jean-Marie Maire de Fresnes.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que les deux rampes d'accès à l'église et à la classe Rue de Fougères seront installées par les employés communaux dans le souci d'un moindre coût et pour ne pas amputer le préau de l'emprise d'une rampe fixe.

La séance est levée à 22h07.